

POSSIBILITÉS D'EXPORTATION DE PRODUITS TUNISIENS VERS LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

A la suite de la parution de l'article concernant les relations commerciales de la Tunisie et de la République Fédérale d'Allemagne (1), nous avons reçu un certain nombre de demandes de précisions sur le paragraphe concernant les huiles d'olive.

Tout d'abord, il y a lieu de signaler que cette note avait été établie à partir de renseignements fournis par les services commerciaux français en Allemagne et que par suite les chiffres fournis étaient ceux des statistiques d'importation du commerce extérieur de la République Fédérale d'Allemagne. En conséquence, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs qu'en règle générale les statistiques d'importation d'un pays A pour les produits venant d'un pays B ne correspondent pas aux statistiques d'exportation du pays B vers le pays A. Ceci s'explique par le fait que certains produits sont déroufés vers d'autres pays C, puis réexpédiés vers le pays A, après avoir subi éventuellement des transformations. Pour le pays B, ces marchandises sont sorties vers C, alors que pour le pays A elles sont originaires de B.

Ainsi, alors que les statistiques allemandes donnent à l'importation en 1951 : 66,7 tonnes, en 1952 : 29,4 tonnes, et en 1953 (premier trimestre) : 6 tonnes, la statistique tunisienne nous fournit les chiffres ci-après :

	1950		1951		1952	
	Q.	V.	Q.	V.	Q.	V.
		Fr.		Fr.		Fr.
Huile d'olive						
— surfine	1.543 T.	286.647.000	—	—	—	—
— fine	1.396 T.	192.201.000	—	—	—	—
— lampante ..	317 T.	56.878.000	—	—	—	—
— raffinée ...	280 T.	47.664.000	—	—	—	—
Totaux...	3.536 T.	583.390.000				
Huile de grignon.						
— de grignon raffinée ...	451 T.	45.725.000	10 T.	1.057.000	20 T.	1.788.000
Totaux...	77 T.	7.647.000	—	—	—	—
	528 T.	53.372.000	10 T.	1.057.000	20 T.	1.788.000

Par ailleurs, une erreur de frappe s'étant glissée dans la première ligne du paragraphe « Huile d'olive », celle-ci doit être modifiée comme suit :

« La Tunisie qui avait livré en 1950 : 1.875.700 dollars à l'Allemagne..... ».

De plus, il semble que des huiles de grignons exportées vers l'Allemagne en 1950, 1951 et 1952 aient été prises en compte par celle-ci sous la rubrique « huile d'olive » dans ses statistiques d'importation.

Enfin, il convient de souligner, à la décharge des exportateurs tunisiens, qu'en ce qui concerne les livraisons défectueuses de 1950, il s'agit non pas d'opérations traitées directement par la Tunisie, mais d'affaires réalisées pour le compte et selon les instructions de firmes suisses qui étaient à l'époque bénéficiaires d'une adjudication de vente d'huile à l'Allemagne.

(1) Voir « Bulletin Économique et Social de la Tunisie » N° 85 de février 1954, page 32.